

RECRUTEMENT DES MEMBRES SCIENTIFIQUES 2024-2025

Le Conseil scientifique de l'institution, lors de ses réunions de mars et octobre 2022 s'est saisi de la question de l'accès à la Casa de Velázquez - EHEHI des **doctorants** et des **post-doctorants**, ainsi que de la question de la durée de leurs séjours respectifs dans un contexte de profonde mutation de l'environnement scientifique national et international. L'objectif général est d'inscrire le passage par la Casa de Velázquez - EHEHI - dans un parcours de recherche visant à renforcer la **professionnalisation** de ces jeunes chercheurs.

Tous les candidats sont invités à lire attentivement cette notice d'information, relative au dépôt de la candidature, au processus de sélection et aux conditions de séjour des candidats recrutés. La sélection s'adresse aux chercheurs qui développent **un projet de recherche en sciences humaines et sociales en relation avec les espaces de compétences de la Casa de Velázquez** (aires péninsulaire, atlantique et maghrébine, articulées avec la péninsule Ibérique), nécessitant un séjour prolongé en péninsule Ibérique ; le projet devra s'inscrire dans les [axes scientifiques de l'établissement](#). Les candidates et candidats devront faire apparaître dans leur dossier les liens entretenus avec des équipes de recherche/laboratoires et/ou leurs participations dans des projets de recherche relevant de l'université française

1) LES CONDITIONS

a) L'âge : Les candidats doivent être âgés de plus de 18 ans. La limite d'âge supérieure sera celle applicable au recrutement des contractuels de la fonction publique.

b) La nationalité : Il n'existe pas de critère de nationalité. Il est précisé aux candidats non citoyens de l'Union européenne ou non ressortissants d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse que nul ne peut avoir la qualité de membre, et être rémunéré comme tel, s'il ne satisfait pas aux conditions de délivrance des titres de séjour et de travail sur le territoire français fixées par le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile. Compte tenu du fait que les postes de membre couvrent une période comprise entre le 1^{er} septembre 2024 et le 31 août 2025, les membres recrutés devront présenter, avant le 31 juillet 2024, un titre de séjour couvrant la durée du recrutement éventuel. Dans le cas contraire, le candidat retenu se verrait dans l'obligation de renoncer à son poste.

c) Critère de langue : Les candidats doivent avoir une bonne maîtrise de la langue française, le dossier devant être rédigé obligatoirement en français et l'entretien se déroulant également dans cette langue. Les membres du jury se réservent cependant la possibilité de poser des questions en espagnol ou en portugais, en fonction du sujet de recherche.

d) Le profil du candidat : Le projet émane de candidats en fin d'études doctorales **ou de docteurs, présentant un sujet de recherche post-doctorale**. Un ou plusieurs postes pourraient être attribués, chaque année, à des **maîtres de conférences**, titulaires de l'enseignement supérieur, préparant une HDR.

Les candidats doctorants doivent avoir suffisamment avancé leur thèse au moment de leur candidature pour pouvoir initier un projet post-doctoral, dans le prolongement de leur doctorat, dans les premiers mois de leur arrivée à la Casa. Les candidats doctorants devront s'engager à soutenir leur thèse avant février 2025. Ils doivent obligatoirement être inscrits dans un établissement relevant du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche français. Les candidatures des doctorants étrangers inscrits en co-tutelle avec un établissement français sont recevables.

Pour les **candidats post-doctorants**, une priorité sera accordée aux candidats ayant soutenu leur thèse dans les huit années précédant la candidature à l'EHEHI.

Les candidates et candidats devront faire apparaître dans leur dossier les liens entretenus avec des équipes de recherche/laboratoires et/ou leurs participations dans des projets de recherche relevant de l'université française

e) Nombre de candidatures : Nul ne peut présenter plus de trois candidatures, consécutives ou non.

2) ENVOI DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature devront être remplis **en ligne** sur un portail dédié, qui sera ouvert **à partir du 25 septembre 2023**.

Les candidats doivent s'inscrire avec une adresse mail qu'ils devront valider en cliquant sur le lien reçu sur cette même adresse. La réception de ce mail pour confirmer l'adresse mail peut prendre quelques minutes.

Une fois inscrit(s), les candidats ont la possibilité de se reconnecter à tout moment et de modifier et/ou compléter leur dossier. L'envoi du dossier ne sera validé qu'une fois que le candidat aura appuyé sur le bouton « Soumettre votre candidature ». Attention, une fois votre candidature soumise, celle-ci ne peut plus être modifiée.

Dans tous les cas, pour être pris en compte, les dossiers devront être soumis avant le mardi 31 octobre 2023 à 13h00 (heure de Madrid).

L'éventuel envoi différé de l'extrait de casier judiciaire (la date de demande dudit document devant être antérieure à la date de clôture de l'appel à candidatures) devra être réalisé dans les meilleurs délais, et dans tous les cas par mail, en format pdf, à secdir@casadevelazquez.org **avant le 20 novembre 2023**. Les candidats devront OBLIGATOIREMENT joindre, en lieu et place de l'extrait du casier judiciaire - s'ils n'en disposent pas encore - sur le portail des candidatures, un document justificatif de la demande. Aucun autre document ne sera accepté.

3) PIÈCES À FOURNIR

Tous les documents administratifs, envoyés par le **formulaire en ligne** (à l'exception des envois différés – voir ci-dessus), doivent être libellés en **langue française ou traduits par un traducteur assermenté**.

a) Pièces à attacher directement au formulaire : (les documents attachés au format pdf)

CANDIDATURE ADMINISTRATIVE	Fonctionnaires français	Non fonctionnaires
Copie scannée recto-verso d'un document d'identité en <u>cours de validité</u> (carte d'identité ou passeport)	OUI	OUI (un titre de séjour leur permettant de travailler sera demandé aux candidats non citoyens de l'Union Européenne et de l'espace économique européen et la Suisse)
Un extrait du casier judiciaire datant de moins de six mois	NON (pour les fonctionnaires français)	OUI * Tous les candidats français et les étrangers vivant en France devront solliciter ce document aux autorités françaises https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1264 * Pour les candidats non français ne vivant pas en France, le casier devra être fourni par les autorités du pays de nationalité.
Pour les candidats mariés, copies correspondantes du livret de famille ; pour les candidats liés par un pacte civil de solidarité, un justificatif de situation ; Si enfants, joindre les pages correspondantes		OUI
Un certificat administratif délivré par l'autorité hiérarchique et le dernier arrêté attestant de la position administrative actuelle et du classement	OUI (certificat à télécharger sur le formulaire)	NON

CANDIDATURE SCIENTIFIQUE	Fonctionnaires français	Non fonctionnaires
Curriculum vitae	C.V. détaillé et rédigé en français (<u>3 pages max. format A4 vertical, pdf</u>) *	
Projet de recherche post-doctorale	<u>6 pages max. format A4 vertical, pdf, en français</u> * La présentation d'un programme de travail détaillé est fortement souhaitable (annexes et bibliographie devront être incluses dans les 6 pages)	
Pour les doctorants, une attestation d'inscription en thèse en 2023-2024 ;	OUI	
Rapport de soutenance de thèse	Uniquement pour les postdoctorants non titulaires, pour les thèses soutenues en France	
Recommandation d'une personnalité universitaire qualifiée dans le champ de recherche (le directeur de recherche obligatoirement pour les doctorants) en français, espagnol, anglais ou portugais	OUI (pour les doctorants, le directeur de thèse devra attester de l'avancement suffisant de la thèse pour la présentation du projet post-doctoral)	
Copie du diplôme le plus élevé obtenu	OUI	

Vous pourrez modifier votre dossier jusqu'à la soumission de celui-ci. Une fois le dossier soumis, celui-ci ne pourra plus être modifié.

*** Les documents présentés feront l'objet d'une recevabilité administrative. Les candidats dont le CV et/ou le projet ne respectent pas les formats, nombre de pages, langue... ou dont le dossier est incomplet en seront informés et disposeront de 7 jours ouvrables pour le rectifier. Passé ce délai, la candidature sera déclarée non recevable.**

4) LA SÉLECTION

a) Présélection des dossiers par la commission

Chaque année, sont constituées trois commissions d'admission chargées d'examiner les dossiers des candidats à l'École des hautes études hispaniques et ibériques : une pour les époques ancienne et médiévale, une pour les époques moderne et contemporaine, une pour le Temps présent et les Sciences sociales. Chacune de ces commissions comprend sept membres nommés par la directrice de la Casa de Velázquez après avis de la présidence du Conseil scientifique de l'Établissement.

La composition de la commission de recrutement sera disponible sur le site internet de la Casa de Velázquez à la mi-janvier 2024.

Les réunions de présélection auront lieu à Paris au début du mois de février 2024. Les candidats retenus pour une audition seront avertis **par courriel uniquement** dans les jours suivants.

b) Auditions des candidats présélectionnés

Les candidats présélectionnés défendront leur candidature à Paris entre le lundi 11 et le mercredi 13 mars 2024*.

Les entretiens, d'une vingtaine de minutes pour chaque candidat, auront lieu **en langue française**. Les membres de la commission se réservent la possibilité d'interroger les candidats dans une langue autre que le français (espagnol/portugais). Aucun moyen technique (ordinateur, projecteur...) n'est mis à la disposition des candidats. Les candidats auditionnés devront se rendre **physiquement** à l'audition le jour indiqué sur la convocation. L'audition ne pourra se faire par visioconférence**. Aucun rapport sur les auditions ne sera communiqué aux candidats.

Les commissions feront une proposition des candidats retenus au Conseil scientifique, qui se réunira le 14 mars 2024*. La décision de nomination (liste principale et liste complémentaire) de la directrice sera publiée dans les jours suivants sur le site Internet de la Casa de Velázquez.

Les candidats non retenus (lors de la présélection ou après les auditions) pourront solliciter les rapports établis sur leurs dossiers à l'issue de la publication des résultats.

* les dates des commissions et Conseil sont indicatives et susceptibles d'être modifiées.

** si la situation géographique ou personnelle de l'un des candidats et/ou de l'un des membres de la commission ne lui permettait pas de se déplacer, une connexion par conférence audiovisuelle garantissant une retransmission continue de l'audition et une transmission de la voix et de l'image pourrait alors être envisagée, sur décision de la Directrice de la Casa de Velázquez.

5) ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LE DÉPÔT DE LA CANDIDATURE

Pour toute question relative au recrutement, vous pourrez contacter le secrétariat de direction (secdir@casadevelazquez.org), uniquement par mail. Aucune réponse ne sera donnée par téléphone.

Dans tous les cas, pensez à anticiper. Aucun problème technique (panne sur votre ordinateur, coupure Internet...) ne justifiera le non-envoi de la candidature dans les délais impartis. L'accès au formulaire sera coupé **le 31 octobre à 13h00 précises** (heure de Madrid). Une fois que vous aurez soumis votre candidature, un message de confirmation s'affichera, et vous le recevrez également par e-mail.

6) ÊTRE MEMBRE DE L'EHEHI

Le nombre de postes est fixé chaque année par la directrice de la Casa de Velázquez et voté en Conseil d'administration. Le nombre de postes votés pour 2024-2025 est de 17.

Le contrat commencera le 1^{er} septembre 2024 et prendra fin au 31 août 2025.

Les membres de l'EHEHI sont tenus de résider en péninsule Ibérique durant l'année universitaire. La résidence **sera fixée à Madrid**. Cependant, si les travaux du chercheur le justifient, celui-ci pourra solliciter une autorisation auprès de la directrice de la Casa de Velázquez pour résider de façon habituelle dans une autre ville de la péninsule (sont exclues les îles Baléares et Canaries). Un ordre de mission sans frais permanent leur sera délivré.

a) La rémunération

Les membres fonctionnaires sont placés en position de détachement. Les membres non fonctionnaires reçoivent le traitement d'un professeur agrégé au 1^{er} échelon, une indemnité de résidence à l'étranger et, le cas échéant, des majorations familiales. Vous pouvez consulter les textes réglementaires suivants régissant les traitements des fonctionnaires en poste à l'étranger :

* Décret n°64-171 du 21 février 1964 fixant les modalités de la rémunération spéciale des personnels, membres, pensionnaires et agents français des grands établissements d'enseignement supérieur à l'étranger relevant du ministère de l'Éducation nationale.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.docidTexte=LEGITEXT000006061188&dateTexte=>

* Décret n°67-290 du 28 mars 1967 fixant les modalités de calcul des émoluments des personnels de l'État et des établissements publics de l'État à caractère administratif en service à l'étranger.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000305783>

* La valeur du point d'indice de la fonction publique française est consultable sur <http://www.fonction-publique.gouv.fr/fonction-publique/statut-et-remunerations-4>

Une estimation des émoluments sera transmise aux candidats retenus à la fin du processus de sélection. Il ne sera apporté aucune réponse sur les questions relatives aux émoluments avant la décision définitive de recrutement.

b) La participation aux activités

Les membres scientifiques s'engagent à participer aux activités de la Casa de Velázquez (formations, séminaires, Journée *Portes ouvertes*...). Un directeur et une directrice des études scientifiques accompagnent le séjour des membres, assurent le suivi de leurs travaux et organisent les diverses manifestations scientifiques.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que la participation des membres aux activités de l'École est une obligation. Les membres ont vocation à participer aux formations dédiées, à contribuer à l'animation de programmes scientifiques en cours, et éventuellement à faire émerger de nouvelles activités, par le biais notamment de dépôt de candidature à des appels à projets nationaux et internationaux s'inscrivant dans les domaines de recherche définis par la politique scientifique de l'EHEHI (<https://www.casadevelazquez.org/fr/recherche-scientifique/politique-scientifique-de-lehehi-2022-2026/>).

Les membres de l'EHEHI participeront à l'animation de la vie intellectuelle de toute la communauté (membres de l'EHEHI, artistes en résidence, chercheurs du MIAS (Madrid Institute of Advanced Study). À ce titre, ils seront invités à s'investir dans le séminaire hebdomadaire conjoint MIAS-EHEHI.

Une attention toute particulière sera accordée aux candidatures s'inscrivant dans des logiques de réponses à des appels d'offre tant individuels (Marie Skłodowska-Curie Actions, ERC) que collectifs (Cost, RISE, Horizon 2020 et Horizon Europe...).

Enfin, les membres pourront soumettre pendant leur séjour un article ou une contribution pour publication dans la revue *Mélanges de la Casa de Velázquez*; ces propositions seront soumises au processus habituel d'évaluation.

À l'issue de la première année, les membres de l'EHEHI peuvent solliciter un renouvellement, soumis à l'avis de la commission d'admission et du Conseil scientifique, pour une deuxième, voire une troisième année consécutive (cf. Décret 2011-164 - version corrigée - relatif aux Écoles françaises à l'étranger).

[Pour plus d'information, consulter le Règlement intérieur de l'Établissement](#)